

RAPPORT

DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES 2014 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIO)

(DU 14 AVRIL AU 9 MAI 2014 POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES NON COMMERCIAUX)

(DU 25 AOÛT AU 19 SEPTEMBRE 2014 POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES COMMERCIAUX)

Région des Laurentides
28 mai 2015

**RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO 2014**

Produit le 28 mai 2015

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur sud-ouest
Direction régionale de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
545, boul. Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 514 873-2140
Télécopieur : 514 873-8983
Courriel : laurentides@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto-verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/laurentides.jsp>

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-73566-3

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	3
4. Principaux commentaires reçus	4
5. Conclusion	12
Annexe	13

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mandaté la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) pour organiser une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels. Ces plans, réalisés annuellement, comprennent les unités d'aménagement (UA) 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52 situées majoritairement sur le territoire public des Laurentides. Il est à noter que le territoire de ces UA s'étend au-delà de la région administrative des Laurentides, touchant ainsi les régions administratives de la Mauricie et de Lanaudière.

Le PAFIO contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront les travaux commerciaux et non commerciaux. De plus, le PAFIO intègre la localisation potentielle de chemins principaux et d'autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La population a été informée par l'entremise des journaux locaux, des sites Internet de la CRNTL et du MFFP, ainsi que par l'envoi de courriers électroniques destinés aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, municipalités régionales de comté [MRC], représentants de la commission régionale des élus [CRE]/CRNTL et des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire [TGIRT]).

Pour en savoir plus sur la planification forestière, consulter le site Web du MFFP à l'adresse suivante :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-PAFIO.jsp>.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 14 avril au 9 mai 2014, pour les traitements sylvicoles non commerciaux, et du 25 août au 19 septembre 2014, pour les traitements sylvicoles commerciaux. Cette consultation concernait l'ensemble des quatre unités d'aménagement des Laurentides portant les numéros 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52. Durant cette période, la population a été invitée à soumettre ses questions et à émettre ses commentaires à l'égard des PAFIO, entre autres, sur les éléments de contenu suivants :

- les secteurs d'intervention potentiels;
- la superficie d'intervention;
- les traitements (commerciaux et non commerciaux);
- la localisation des chemins principaux et des autres infrastructures;
- le transport des bois.

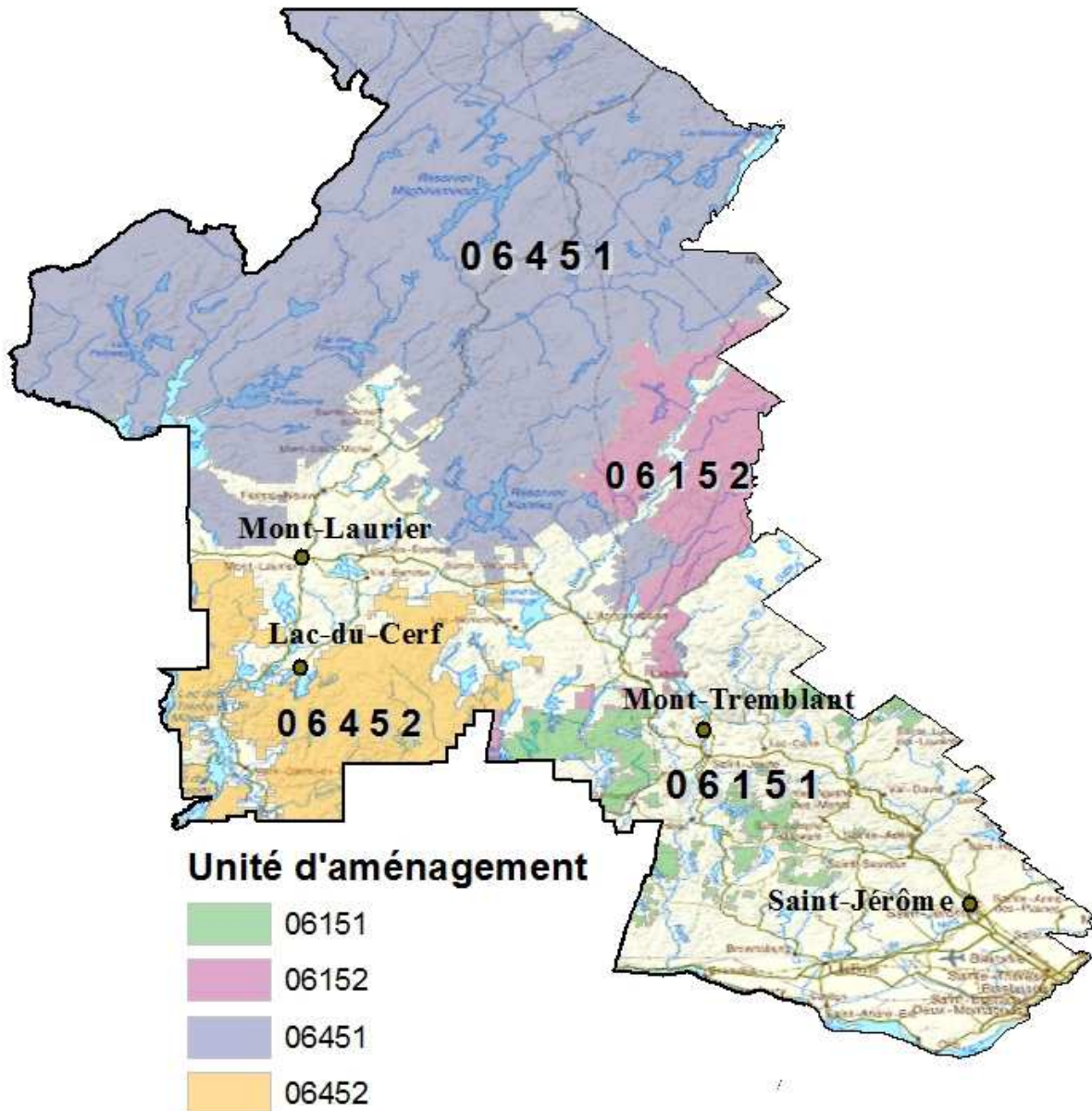
La consultation publique 2014 visait à :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu de ses responsabilités.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La région des Laurentides (15) est constituée de quatre UA, soit les UA 061-51, 061-52, 064-51 et 064-52, telles qu'on les voit sur la carte ci-dessous. Elle recoupe les régions administratives des Laurentides, de Lanaudière (14) et de la Mauricie (04) dans des proportions respectives de 95 %, 4 % et 1 %.

Carte 1 - Unités d'aménagement de la région des Laurentides



4. Principaux commentaires reçus

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2014, les commentaires ont été émis tant au nom d'organismes qu'à titre personnel. Le **tableau 1** ci-dessous indique le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2014		
Unités d'aménagement visées	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (à titre personnel)
Planification des traitements sylvicoles non commerciaux		
061-51, 061-52, 064-51 et 064-52	4	7
Planification des traitements sylvicoles commerciaux		
061-51, 061-52, 064-51 et 064-52	44	21

Principaux commentaires reçus

Vu leur nombre et afin d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi, pour le présent rapport, de présenter les principaux commentaires reçus sous forme de tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les participants de la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance des éléments de réponse du MFFP, par commentaire, et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le **tableau 2** suivant regroupe donc, par sujet, les commentaires reçus et résume brièvement l'analyse effectuée par le MFFP. Il précise également le type de répondants (organisme ou individu). Il faut noter que les commentaires peuvent avoir été émis par l'un ou l'autre des répondants indiqués ou par plusieurs de ceux-ci. La plupart des commentaires reçus se rapportent à des enjeux discutés à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire des Laurentides.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p>La conservation des forêts (p. ex., interdiction de récolte dans certains secteurs, forêts à haute valeur de conservation [FHVC], agrandissement du parc régional)</p>	<p>Coalition pour la préservation du mont Kaaikop Parc régional Montagne du Diable Sépaq</p>	<p>La présente consultation publique vise à recueillir les préoccupations concernant différents aspects de la planification forestière opérationnelle (p. ex., localisation des coupes, types et superficies des travaux sylvicoles). Ces préoccupations sont (ou seront) discutées dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire des Laurentides. Des rencontres ont eu lieu ou auront lieu pour préciser les enjeux et évaluer les possibilités de modulation des travaux planifiés.</p> <p>Cependant, la présente consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis. L'affectation du territoire public est sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). La protection du territoire est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les demandes de moratoire ou de protection intégrale peuvent être traitées dans le cadre de différentes consultations publiques, telle la révision du plan d'affectation du territoire public (PATP), ou dans le cadre de l'implantation d'aires protégées.</p>

<p>La quiétude (p. ex., sites d'hébergement, pourvoiries)</p>	<p>APL — pourvoirie Wapoos Sibi Association du lac Brewer SEPAQ Zec Petawaga</p>	<p>Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se soucie de la quiétude des villégiateurs, des résidants, des touristes et des chasseurs qui fréquentent les secteurs visés par la planification opérationnelle. Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés à la TGIRT des Laurentides afin d'évaluer les possibilités de modulation des travaux dans les secteurs denses en sites de villégiature et les lacs d'intérêt majeur (p. ex., période des travaux, transport des bois). Certains éléments particuliers pourront être traités par des mesures d'harmonisation fines à convenir entre les parties intéressées.</p> <p>Des rencontres entre les parties intéressées ont (ou auront) lieu pour préciser les enjeux et les solutions applicables. Quant aux secteurs de chasse au gros gibier, une mesure d'harmonisation générale a été prévue à cette fin à la TGIRT des Laurentides.</p>
<p>La qualité des milieux aquatique (p. ex., cours d'eau et lacs d'intérêt, milieux humides, lacs d'intérêt pour l'omble de fontaine, lacs d'intérêt pour le touladi)</p>	<p>Individus Piégeurs APL — Auberge Gatineau APL — pourvoirie Wapoos Sibi Association chasse et pêche de Mont-Laurier Association des propriétaires du Domaine des Lacs (APDL) Association des résidants des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant Association de protection du lac Minerve Association des pourvoiries des Laurentides Club Belmont Coalition pour la préservation du mont Kaaikop OBV RPNS et Agir pour la Diable Municipalité de Chute-Saint-Philippe Municipalité de L'Ascension Municipalité de La Minerve Sépaq Zec Petawaga</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et des règlements provinciaux tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), notamment par des dispositions qui concernent la protection des rives, des lacs et des cours d'eau. Les préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation publique, quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité de l'eau, sont (ou seront) discutées à la TGIRT des Laurentides.</p> <p>Le secteur Faune et Parcs et le secteur des Forêts collaborent à l'identification de sites fauniques d'intérêt (SFI) où des normes d'intervention particulières sont prévues pour les lacs abritant des espèces d'intérêt pour la pêche.</p>

<p>La qualité des habitats fauniques terrestres (p. ex., habitat de la martre, corridor faunique, secteurs à éclaircie précommerciale)</p>	<p>Individus (piégeurs) Coalition pour la préservation du mont Kaaikop Sépaq</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et des règlements provinciaux, tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, notamment par des dispositions qui concernent la répartition spatiale des coupes, les forêts matures et les conditions d'habitat du cerf de Virginie. Les préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation publique, quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité des habitats fauniques, sont (ou seront) discutées à la TGIRT des Laurentides.</p> <p>Les enjeux précis concernant la qualité de l'expérience de chasse pourront aussi être discutés à la TGIRT des Laurentides.</p>
<p>La qualité des paysages (p. ex., lacs d'intérêt, sentiers pédestres, campings, refuges, chalets)</p>	<p>Individus (piégeurs et citoyens) APL — pourvoirie Notawissi et lac Georges Association de protection de l'environnement du lac Minerve Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant Association du lac Brewer Comité Recours d'eau Municipalité de La Minerve Parc régional Montagne du Diable Municipalité de La Conception Sépaq</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et règlements provinciaux, tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, notamment par des dispositions qui concernent le maintien de l'encadrement visuel autour d'unités territoriales récréotouristiques particulières.</p> <p>Les préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation publique quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité des paysages sont (ou seront) discutées à la TGIRT des Laurentides. Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés afin d'évaluer les possibilités de modulation des travaux dans les secteurs denses en sites de villégiature et les lacs d'intérêt majeur (p. ex., types de travaux, superficies des travaux). Des rencontres avec les parties intéressées ont eu (ou auront) lieu également pour préciser les enjeux et les solutions applicables.</p>

<p>La sécurité et l'entretien des chemins forestiers (p. ex., chemins multi-usages, chemins municipaux, chemins d'hiver, chemins privés, ponts du ministère des Transports)</p>	<p>Individus (piégeurs et citoyens) Association chasse et pêche de Mont-Laurier Association des propriétaires du Domaine des Lacs Association des propriétaires du lac de l'Aigle Association des propriétaires du réservoir Kiamika Association des propriétaires riverains du lac Serpent Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant Club acéricole des Pays-d'en-Haut Fédération lausoise des associations de lacs Lac Concombre Municipalité de Chute-Saint-Philippe Municipalité de La Conception Municipalité de Lac-du-Cerf Municipalité de La Minerve Municipalité de Montcalm Municipalité de Nominuingue Municipalité de Wentworth-Nord Pourvoirie du lac Marie Expédition Rêve blanc inc. Zec Petawaga Sépaq</p>	<p>Les chemins forestiers sont fréquentés par de nombreux utilisateurs. Tous ont une responsabilité en ce qui concerne la sécurité routière. Il incombe à tous les utilisateurs d'adapter leur conduite aux conditions des chemins forestiers. Le MFFP a la responsabilité de fermer un chemin ou un pont s'il est jugé dangereux pour la circulation.</p> <p>Il incombe aux entreprises, au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, de veiller à l'entretien, à la signalisation et à l'amélioration des chemins publics qu'ils empruntent annuellement dans le cadre de leurs activités de transport de bois. Les entreprises ont également la responsabilité d'informer et de former leurs travailleurs à la conduite sécuritaire en forêt et d'assurer une supervision du respect des règlements et des consignes de sécurité.</p>
<p>Contrôle des accès au territoire (p. ex., réserves fauniques, territoires fauniques structurés, secteurs de trappe)</p>	<p>Individus (piégeurs et citoyens) Club Belmont Municipalité de Nominuingue Lac Concombre Association des villégiateurs du lac Pierre-Aubin Association chasse et pêche de Mont-Laurier APL — pourvoirie Beaugard</p>	<p>Les préoccupations relatives aux limites de territoires structurés (maintien de couvert pour déterminer la limite, limiter les chemins d'accès, etc.) sont (ou seront) discutées dans le cadre des travaux d'harmonisation menés à la TGIRT des Laurentides. Certains éléments précis pourront être traités par des mesures d'harmonisation fines à convenir entre les parties intéressées.</p>

	<p>APL — pourvoirie Fer à Cheval APL — Auberge Gatineau APL — pourvoirie Lounan APL — pourvoirie Menjo APL — pourvoirie Notawissi APL — pourvoirie Notawissi et lac Georges APL — pourvoirie Wapoos Sibi Pourvoirie du lac Marie Sépaq</p>	
<p>La protection des sentiers non motorisés (p. ex., sentiers pédestres, sentiers de ski de fond, parcours de traîneaux à chiens, sentiers non enregistrés, sentiers non officiels, sentiers récréatifs municipaux)</p>	<p>Sépaq Association des propriétaires du Domaine des Lacs Association des propriétaires du réservoir Kiamika Comité Recours d'eau Expédition Rêve blanc inc. Municipalité de L'Ascension Municipalité de La Minerve Municipalité de Wentworth-Nord Villégiateurs du lac Pierre-Aubin</p>	<p>Le cadre légal s'applique pour les activités d'aménagement aux abords des sentiers reconnus (p. ex., RNI). Le MFFP recommande aux demandeurs de s'assurer que les sentiers soient reconnus dans les affectations du territoire, une responsabilité du MERN.</p> <p>La protection des sentiers pédestres est (ou sera) discutée dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la TGIRT des Laurentides.</p>
<p>La protection des sentiers motorisés (p. ex., sentiers de motoneige)</p>	<p>Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec Fédération lausois des associations de lacs</p>	<p>La protection des sentiers motorisés est (ou sera) discutée dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la TGIRT des Laurentides. Une mesure d'harmonisation générale a été prévue pour la cohabitation sur le réseau routier à la TGIRT des Laurentides.</p>

<p>La stratégie d'aménagement (p. ex., rétention variable, coupe progressive, coupe adaptée dans les massifs de résineux, planification spatio-temporelle, ampleur des superficies planifiées, reboisement, maintien d'un couvert résineux mature, peuplements à peupliers, peuplements résiduels résineux, forêt résiduelle)</p>	<p>Individus (piégeurs) Municipalité de La Minerve APL — pourvoirie Mekoos APL — pourvoirie Notawissi APL — pourvoirie Lounan APL — pourvoirie Fer à Cheval Association des résidants des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant Sépaq</p>	<p>La présente consultation publique vise à recueillir les préoccupations concernant différents aspects de la planification forestière opérationnelle (p. ex., localisation des coupes, types et superficies des travaux sylvicoles). Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés à la TGIRT des Laurentides afin d'évaluer la possibilité d'harmoniser les travaux opérationnels planifiés.</p> <p>L'harmonisation des travaux opérationnels doit se faire dans le respect de la stratégie d'aménagement, élaborée dans le respect du cadre légal et selon les balises du nouveau régime forestier. La réglementation actuelle, par exemple le RNI, prévoit la coupe en mosaïque et les UTR comme outils pour la répartition spatiale des coupes dans ce territoire. Le choix des traitements sylvicoles est déterminé selon l'autoécologie des essences croissant dans le peuplement, la structure actuelle du peuplement et les enjeux écologiques.</p> <p>Cependant, la présente consultation ne permet pas de réviser la stratégie d'aménagement. Les préoccupations concernant la stratégie d'aménagement peuvent être traitées dans le cadre de la consultation publique sur les plans d'aménagement tactique.</p>
<p>Le potentiel acéricole et l'aménagement des érablières</p>	<p>Club acéricole des Pays-d'en-Haut Exford inc. Ville de Rivière-Rouge</p>	<p>La planification forestière opérationnelle se fait dans le respect de la stratégie d'aménagement. Le choix des traitements sylvicoles est déterminé selon l'autoécologie des essences, la structure actuelle du peuplement et les enjeux écologiques.</p> <p>Les préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation publique, quant aux effets possibles des travaux sylvicoles sur le potentiel acéricole, sont (ou seront) discutées à la TGIRT des Laurentides. Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés afin d'évaluer les possibilités de modulation des travaux pour favoriser le potentiel acéricole de certains secteurs (p. ex., types de travaux). Un objectif local d'aménagement est en cours élaboration dans les TGIRT des Laurentides.</p>

<p>L'information sur la planification des chantiers (p. ex., début des travaux et accès pour le transport des bois)</p>	<p>Association des pourvoiries des Laurentides Association des propriétaires du Domaine des Lacs Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant Club acéricole des Pays-d'en-Haut Club Belmont Municipalité de Chute-Saint-Philippe Municipalité de La Conception Municipalité de Nominique Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon + AGIR pour la Diable Pourvoirie du lac Marie Pourvoirie Margaret Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) Sépaq ZEC Normandie ZEC Mazana ZEC Mitchi ZEC Lesueur</p>	<p>Un processus de communication entre les industriels et certains groupes d'intérêt a été élaboré par la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire des Laurentides. Le processus implique pour les industriels forestiers de tenir régulièrement informés les groupes d'intérêt du calendrier de réalisation de la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN).</p>
<p>Les contrats pour travaux forestiers</p>	<p>Conseil des Atikamekw de Manawan</p>	<p>Le MFFP vise à favoriser les différentes possibilités d'emplois en forêt pour les entrepreneurs et les travailleurs forestiers. Des consultations spécifiques sont prévues avec les communautés autochtones.</p>

5. Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés. Cet exercice s'est avéré profitable autant pour le Ministère que pour la CRNTL et les tiers concernés. La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire des Laurentides s'inspirera des commentaires reçus afin de proposer des harmonisations au Ministère. Ce dernier évaluera la recevabilité des recommandations de la TGIRT et effectuera sa planification forestière finale en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal. Compte tenu du rôle important des TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les gens qui souhaitent contacter leurs représentants à le faire (annexe).

Annexe

**MEMBRES DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
ET DU TERRITOIRE
TGIRT SUD : UA 064-52 et 061-51**

Nation algonquine (1)	<i>En attente</i>
MRC Antoine-Labelle (1)	M. Alain Guay M. Jocelyn Campeau, substitut
MRC Laurentides (1)	M. Kaven Davignon M. Gilles Séguin, substitut
MRC Pays-d'en-Haut (1)	M. André Boisvert
MRC Argenteuil (1)	M. Éric Pelletier
Bénéficiaires de GA actuels (3)	M. Éric Jolicœur M. Guilhem Coulombe M. Jean-Sébastien Perron M. Jean-Paul Michaud, substitut
Entreprise d'aménagement forestier (travaux non commerciaux) (1)	M. Charles Gélinas M. Simon Provencher, substitut
Pourvoires (1)	M. François Trottier M. Jonathan Leblond, substitut
Réserve faunique Papineau-Labelle (1)	M ^{me} Christine Lefebvre M. Joé Bélanger, substitut M. Yannick Dufour, substitut
Acériculteur (1)	M. Marcel Lacasse M Normand Foisy, substitut
Représentant VHR (1)	M. Jacques Chainé Mme Denise Grenier, substitut
Représentant sentier récréatif non motorisé (1)	M. Jacques Allard
Piégeur (1)	M. Réjean Marleau M. Raymond Roy, substitut
Conseil régional en environnement (1)	M. Ronald Dalbec
Organisme de bassin versant (1)	M. André Goulet
TOTAL : 17	

TGIRT NORD : UA 064-51 et 061-52

Nation atikamekw (1)	M. Kevin Dubé M. Yves Paquette, substitut
Nation algonquine (1)	<i>En attente</i>
MRC Antoine-Labelle (1)	M. Jocelyn Campeau M. Alain Guay, substitut
MRC Laurentides (1)	M. Kaven Davignon M. Gilles Séguin, substitut
MRC Matawinie (1)	La Direction du service d'aménagement M. Réjean Gouin, substitut L'aménagiste du S. A., substitut
Bénéficiaires de GA actuels (3)	M. Louis-Marie Girard M. Marc Dumont M. Martin St-Pierre M. Guilhem Coulombe, substitut M. Alain Auclair, substitut M. Mathieu Vaillancourt, substitut
Entreprise d'aménagement forestier (travaux non commerciaux) (1)	M. Jean-François Belzile, substitut
Zecs (1)	M. Jean-Marc Bélanger
Pourvoires (1)	M. François Trottier M. Jonathan Leblond, substitut
Réserve faunique Rouge-Matawin (1)	M. Roger Lemieux M. Yannick Dufour, substitut
Acériculteur (1)	M. Hubert Léonard M. Normand Foisy, substitut
Représentant VHR (1)	M ^{me} Denise Grenier M. Jacques Chainé, substitut
Représentant sentier récréatif non motorisé (1)	M. Jocelyn Séguin
Piégeur (1)	M. Réjean Marleau M. Raymond Roy, substitut
Conseil régional en environnement (1)	M. Ronald Dalbec
Organisme de bassin versant (1)	M ^{me} Janie Larivière
CRRNT Lanaudière (1)	M ^{me} Claudine Éthier M ^{me} Chantal Duval, substitut
TOTAL : 19	

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 